

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME

LIGUE DU CENTRE

REGLEMENT CHALLENGE TRIAL JEUNES ANNEE 2012

| | | |
|--------------|-------------------|--------------------------|
| 4 Mars | St-Lucien (28) | TC Beauce, |
| 25 Mars | Quantilly (18) | MC Berry, |
| 6 Mai | Sancerre (18) | Sancerre Moto Verte, |
| 17 Juin | Prasville (28) | TC Beauce, |
| 15 Septembre | Les Etilleux (28) | CM du Perche, |
| 16 Septembre | Vichères (28) | CM Perche, |
| 28 Octobre | La Châtre (36) | TC du Pays de La Châtre. |

Préambule

La Ligue Motocycliste régionale du Centre met en place, un « Challenge Trial Jeunes » pour 2012, élaboré par les membres de la commission de cette Ligue.

Tous les pilotes qui participeront à ce Challenge, s'engagent à respecter le présent règlement. Pour toute clause non prévue, le règlement national sera pris en considération.

ARTICLE 1 : Définition

Dans le cadre de ce Challenge, quatre catégories seront mises en place :

- niveau Senior 3, sur le circuit des Seniors,
- niveau Senior 4+, sur le circuit des Seniors,
- niveau Senior 4, sur le circuit des Seniors,
- niveau Mini-Trial : sur un circuit spécifique, fermé.

Il devra y avoir 3 participants au minimum par catégorie, pour qu'un classement par catégorie puisse être établi sur l'ensemble de l'année.

ARTICLE 2 : Les Concurrents

Ce challenge sera ouvert à tous les licenciés FFM de la ligue du Centre, munis de l'autorisation parentale et titulaires d'un guidon d'argent ou d'or, ou d'un CASM.

Des licences à la journée pourront être délivrées, sous réserve de la présentation :

- . d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste, daté de moins d'un an,
- . de l'attestation de l'assurance de la moto,
- . du CASM, du guidon d'or ou d'argent,
- . de l'autorisation parentale.

Les détenteurs d'une licence à la journée ne pourront prétendre au classement annuel du Challenge Trial Jeunes.

Un pilote pourra changer de catégorie en cours d'année, et marquera des points, à chaque épreuve, dans la catégorie dans laquelle il participera.

ARTICLE 3 : Engagements et Accueil.

Un bulletin d'engagement du jeune pilote devra être envoyé au club organisateur, avec une enveloppe timbrée à son adresse, AU PLUS TARD DEUX SEMAINES AVANT CHAQUE EPREUVE.

Le bulletin sera accompagné de 10 euros, non remboursables, le règlement étant établi à l'ordre du club organisateur.

Tout pilote qui envoie ou dépose un bulletin d'engagement hors délais, devra d'abord interroger le club organisateur, pour savoir si le Challenge a bien lieu, et si oui, s'acquitter du montant des droits d'engagement, fixés par l'organisateur.

En cas d'impossibilité, pour force majeure, de se rendre à une épreuve, le pilote ou son responsable, devra impérativement prévenir l'organisateur de son absence, au minimum une semaine à l'avance, pour faciliter l'organisation du Challenge par l'Éducateur, pour la catégorie Mini-Trial.

A son arrivée sur le lieu de l'épreuve, le jeune pilote doit se présenter à l'accueil administratif, muni de :

- la confirmation de son engagement,
- sa licence,
- son CASM, ou son guidon d'argent ou d'or,
- sa moto,
- un casque, des bottes, des gants et une tenue.

L'éducateur pourra refuser un pilote qui ne pourrait présenter un équipement complet en bon état.

Les motos seront adaptées aux participants et conforme à la réglementation en vigueur.

Elles devront respecter les limites de cylindrée en corrélation avec l'âge du pilote, telle que cela est décrit :

- pour les catégories S3, S4+ et S4 : cylindrée inférieure ou égale à 125 cc,
- pour le Mini-Trial : cylindrée inférieure ou égale à 85 cc ;

ARTICLE 4 : Calendrier des épreuves

Un calendrier de 7 épreuves, a été établi, comme ci-dessus.

ARTICLE 5 : Encadrement et Evaluation

Les jeunes pilotes de niveau Mini-Trial seront encadrés par :

- un éducateur,
- et un membre du club organisateur.

L'heure de départ sera adaptée à ces compétiteurs, une coupure étant souhaitée à l'heure du repas (à la fin du 1^{er} tour), pour ces pilotes, qui feront 2 à 3 tours par épreuve, sur des zones mises au point par l'organisateur.

Les pilotes seront évalués selon les 4 critères suivants :

- tenue vestimentaire (casque, bottes, gants, etc...)
- sécurité et entretien de la machine,
- comportement du pilote et de ses accompagnateurs,
- aptitude au pilotage et réactions face aux difficultés.

Les évaluations seront établies par l'éducateur, qui en remettra une copie, au club organisateur, et au Président de la Commission Trial de la Ligue du Centre.

Les pilotes de niveau S3, S4+ et S4, seront classés selon les règles de pointage, identique à celui du règlement des compétitions de trial en vigueur, lors du franchissement des zones, composant leur parcours.

Pour figurer au classement du Challenge Jeunes, il faudra participer, au moins à 5 épreuves sur les 7 prévues.

Le Champion de chaque catégorie sera celui qui aura obtenu le plus grand nombre de points, acquis à chaque épreuve, moins les 2 plus mauvais résultats ou absences sur 2 épreuves.

En cas d'ex-æquos au classement final, les jeunes pilotes seront départagés au nombre de places de 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème}, etc..., puis au nombre de points de pénalités, marqués sur les épreuves faites en commun par ces pilotes.

ARTICLE 6 : Récompenses

Lors de l'Assemblée Générale de la ligue, les 3 premiers de chaque catégorie seront distingués, à condition qu'ils aient participé, au moins à 5 épreuves.

Le Président de la Commission TRIAL de la Ligue,
Michel CHEVEREAU